

Mémoire, vérité, justice PAS D'IMPUNITÉ POUR LES CRIMES CONTRE L'HUMANITÉ !

Pablo Chargoña aborde en profondeur les enjeux du terrorisme d'État en Uruguay, notamment à travers deux nouveaux procès oraux liés aux crimes commis pendant la dictature militaire. Il insiste sur l'importance de faire mémoire pour éviter que ces crimes ne tombent dans l'oubli. L'Uruguay a connu une dictature entre 1973 et 1985, avec des violations graves des droits humains dès 1968. Deux procès sont en cours, l'un lié à des crimes commis à Buenos Aires, l'autre à San Javier, petite ville de province en Uruguay. Ces procès concernent des disparitions forcées, des tortures, et des exécutions extrajudiciaires.

Avocat spécialisé dans les droits humains, Pablo Chargoña est le coordinateur de l'équipe juridique de l'*Observatorio Luz Ibarburu. Nous le remercions pour sa disponibilité et la mise à disposition de son interview du 1^{er} août 2025, accordée à *CRY SOL - Asociación de ex-presos políticos de Uruguay*** et saluons Elena Salgueiro, Zelmar Michelini (fils) et José Muñoz de l'association *¿Dónde Están?**** - France, grâce à qui, le contact avec Pablo a pu se faire. Fille de réfugié·es politiques uruguayen·nes, professeure des écoles syndiquée à SUD Éducation Val-de-Marne, Nara Cladera participe à la commission internationale de l'Union syndicale Solidaires ; elle coanime le Réseau syndical international de solidarité et de luttes.**

* www.observatorioluzibarburu.org

** <https://youtu.be-/ivOMY7MchM8>

*** www.donde-estan.com



Quand l'État ne reconnaît pas les crimes, il laisse la porte ouverte au retour du terrorisme d'État.

Pablo Chargonia explique les difficultés juridiques, le manque de preuves, la lenteur des procédures, la résistance institutionnelle et souligne le courage de ceux et celles qui continuent à se battre pour la vérité et la justice. Il est essentiel que la société comprenne que ces crimes ne sont pas des faits isolés, ils s'inscrivent dans une logique de répression systématique, coordonnée entre plusieurs dictatures. Ces procès ne sont pas seulement juridiques.

Ils sont aussi politiques et symboliques. Ils montrent que l'État uruguayen peut reconnaître ses erreurs, et que la démocratie peut affronter son passé.

Pourquoi est-il important de tenir au courant l'ensemble de la société des procédures judiciaires et des procès en cours ? Pour que les sociétés comprennent le phénomène du terrorisme d'État, qu'elles comprennent le phénomène ou la notion de crime contre l'humanité et qu'elles soient conscientes des difficultés ou des défis que pose la poursuite des responsables de crimes qui offensent la conscience de l'humanité.

Je travaille en tant qu'avocat pour l'Observatoire Luz Ibarburu. Cet observatoire est né comme un projecteur sur les politiques publiques de poursuites pénales des crimes contre l'humanité. L'observatoire a aussi une petite équipe de trois avocats qui suit aujourd'hui 60 dossiers. Ce nombre assez important nous permet une vue d'ensemble et de mesurer les défis de la poursuite des auteurs et co-auteurs de crimes contre l'humanité. Les organismes internationaux de défense des droits humains considèrent la question de la mémoire comme une « garantie de non-répétition ». Les États démocratiques postérieurs aux périodes autoritaires ont le devoir de mémoire, le devoir de justice, le devoir d'enquête et le devoir de garantir que cela ne se reproduira plus.

Il ne suffit donc pas de signaler les faits qui se sont produits. Il faut exiger de ces États, au nom de la société dans son ensemble, qu'ils garantissent que cela ne se reproduira plus. Que signifie garantir ? Comment garantir à quelqu'un que des circonstances horribles ne se reproduiront plus ? Garantir, c'est assurer quelque chose. Il faut donc toujours analyser ces garanties et les exiger de l'État. Un État qui n'a pas de mémoire, qui encourage les discours négationnistes ou qui banalise le passé, ne garantit pas que cela ne se reproduira pas, mais assure plutôt que cela se reproduira à

l'avenir. Un État qui n'adopte pas de mesures législatives, administratives ou institutionnelles pour traiter ces questions, qui les ignore comme si elles appartenaient au passé, ne le fait pas non plus. Un État qui ne dispose pas du budget nécessaire pour travailler sur la mémoire, pour enquêter, pour encourager les processus de justice pénale, par exemple, ne garantit pas non plus que cela ne se reproduira pas. En d'autres termes, l'une des choses que les organisations sociales et les citoyen·nes doivent exiger, c'est que, dans le cas de l'Uruguay, l'État prenne toutes les mesures, pas seulement certaines, toutes les mesures à sa portée pour garantir que cela ne se reproduise plus. J'aime dire, pour être très brutal dans mon expression, que l'État uruguayen ne doit pas enquêter sur les disparitions forcées, il doit enquêter efficacement, ce qui n'est pas la même chose. La Cour interaméricaine dit à l'État uruguayen qu'il doit enquêter de manière efficace, « avec efficacité » selon les termes exacts utilisés. Être efficace, c'est adopter toutes les ressources budgétaires, politiques, législatives, amicales, culturelles et éducatives nécessaires à une tâche donnée. Il s'agit ici de l'enquête sur les détenus·es disparus·es, mais cela peut également concerner d'autres cas liés à la dictature. En d'autres termes, exiger l'efficacité de l'enquête, est une façon d'exiger ce que l'État doit effectivement accomplir. L'État uruguayen et tous les États, car malheureusement ce phénomène de disparition forcée est un phénomène latino-américain ! Nous connaissons le cas d'Ayotzinapa au Mexique, sur lequel l'État mexicain, au lieu d'enquêter efficacement, a juste ouvert un dossier indiquant qu'il enquêtait, mais sans enquêter réellement en profondeur.

Il existe également l'obligation de moyens. Par exemple, retrouver la trace des personnes disparues est un résultat qui se produira ou non en fonction des moyens mis en œuvre et l'État ne peut pas manquer de le faire pour y parvenir. Chaque fois que

nous parlons de violations graves des droits humains, nous parlons des obligations qui en découlent pour les États démocratiques de réparer. Par exemple, ce qui a été dénoncé à maintes reprises par Crysol - Association des ex-prisonnier·es politiques d'Uruguay, à propos de la pension spéciale de réparation qui, selon la loi en vigueur en Uruguay, ne peut être cumulée avec la retraite. Par conséquent, l'État ne respecte pas son devoir de réparation en ne modifiant pas un article de loi même si l'Institution nationale des droits humains

le lui a signifié à quatre reprises. Ceci constitue un exemple supplémentaire de non-respect du devoir de garantir que cela ne se reproduise plus. C'est pourquoi les États démocratiques doivent indemniser de manière adéquate toutes les victimes, et pas seulement certaines, mais toutes les victimes du terrorisme d'État. Lorsque nous parlons de crimes contre l'humanité, nous parlons de violations massives et graves des droits humains. Comme aujourd'hui en Palestine où le génocide a fait autour de 66 000 victimes selon les



Cartographie de la répartition géographique des victimes de la coordination répressive en Amérique du Sud de 1969 à 1981, in Francesca Lessa,
Le plan Condor en procès. Répression sans frontières et crimes contre l'humanité en Amérique du Sud, éditions Syllepse, 2024

agences de l'ONU. Je mentionne ce chiffre, mais nous savons tous et toutes qu'il est à relativiser, car le décompte des morts dans un génocide est relatif; il me sert à revenir sur un concept que les théories négationnistes tentent de freiner. Quand je parle de théories négationnistes, je fais référence à ces groupes sociaux et politiques qui disent qu'il faut tourner la page en ce qui concerne la dictature uruguayenne, mais pas que. Autrement dit, le concept de crime contre l'humanité comporte un aspect quantitatif et un aspect qualitatif. L'aspect quantitatif correspond au nombre de victimes, au nombre d'actes préjudiciables commis à l'encontre d'hommes, de femmes et d'enfants. Il y en a eu des milliers au Chili, en Argentine, au Brésil, au Paraguay, en Uruguay, dans les pays du plan Condor¹. Le concept quantitatif est donc avéré, de sorte que les crimes commis par la dictature présentent cette caractéristique de crime contre l'humanité et le concept qualitatif l'est aussi dans la mesure où il implique de graves violations des droits humains.

Nous parlons ici d'enlèvements d'enfants, de disparitions forcées, l'un des crimes les plus abominables et effroyables qui puissent être commis contre une personne et

son entourage, sa famille, son milieu social, à savoir la disparition d'une personne, les exécutions extrajudiciaires dans les centres de détention. On parle souvent du traitement inhumain, cruel et dégradant et de la détention prolongée comme caractéristiques particulières de la dictature uruguayenne dans le contexte des dictatures du Cône Sud. Et cela se compte par milliers. Au Chili, on parle souvent des exécutions ou des fusillades. En Uruguay, on pourrait dire que si l'on parle de milliers de prisonnier·es politiques ou de détenu·es, on devrait également parler de milliers de disparitions forcées temporaires qui furent une caractéristique particulière.

Parce que les personnes arrêtées étaient détenues et conduites dans des lieux clandestins ou inconnus de leur famille. Et c'est l'une des définitions de la disparition forcée et temporaire, car elles réapparaissent ensuite pour poursuivre leur itinéraire avec continuité et violation des droits humains d'une autre nature. Il s'agit de traitement inhumain, cruel et dégradant: une atteinte à la dignité humaine. Ces épisodes se sont produits par milliers; pourtant, ils n'ont pas donné lieu à des poursuites judiciaires, aucune de ces personnes n'a réellement été poursuivie. Ni procès, ni sentence, ni accusé, tout n'était qu'un appareil, une fausse expression formelle pour donner une certaine formalité à la violation des droits humains.

Je dis que nous devons donc mettre en avant que «l'accusé» n'a jamais été jugé, qu'il a été kidnappé, soumis à des tortures et pire encore, dans cette horreur officialisée par des papiers et des mots que le tortionnaire lui-même écrivait. Ainsi, lorsque nous essayons de rendre justice dans ces affaires, il faut toujours garder à l'esprit que dans ces prochains procès, le ministère public, représentant la société uruguayenne, représentant l'État, avec le soutien des plaignant·es, doit retenir entre autres délits, le délit de privation de liberté. De l'autre côté, les avocats du centre militaire ou les avo-

¹ Plan Condor: voir encadré page 142; et aussi: Nara Cladera, Anna Recalde Miranda, «De la guerre froide à la guerre verte», *Les utopiques* n° 29, éditions Syllèphe, été 2025; Nara Cladera, «L'École des Amériques. École des violateurs des Droits humains», *Les utopiques* n° 21, éditions Syllèphe, hiver 2022; Estela Barnes de Carlton, Nara Cladera, Alicia Lo Giudice, «Dictatures: les enfants butins de guerre», *Les utopiques* n° 17, éditions Syllèphe, été 2021.

² La Loi de sécurité de l'État et de l'ordre interne, également connue sous le nom de Loi de sécurité nationale ou loi n° 14068, était une loi uruguayenne promulguée le 10 juillet 1972. Elle a remplacé «l'état de guerre interne» qui avait été proclamé le 15 avril 1972, par laquelle certaines garanties constitutionnelles étaient temporairement suspendues.

³ Héctor Sergio Romblys Kulikov, le tortionnaire, travaillait au bataillon d'infanterie n° 10 de Treinta y Tres, il a été inculpé, ainsi que Arquimedes Maciel, le 20 juin 2022, pour le meurtre sous torture du maçon et militant du Parti démocrate-chrétien Luis Batalla, survenu en mai 1972. En juillet 2025, la justice l'a condamné pour ce crime. En octobre 2022, il a été inculpé pour avoir torturé 39 jeunes, principalement des lycéens âgés de 13 à 17 ans, lors d'une opération dirigée par le bataillon d'infanterie n° 10 de Treinta y Tres en avril 1975. Il a été condamné pour ces crimes en septembre 2024.



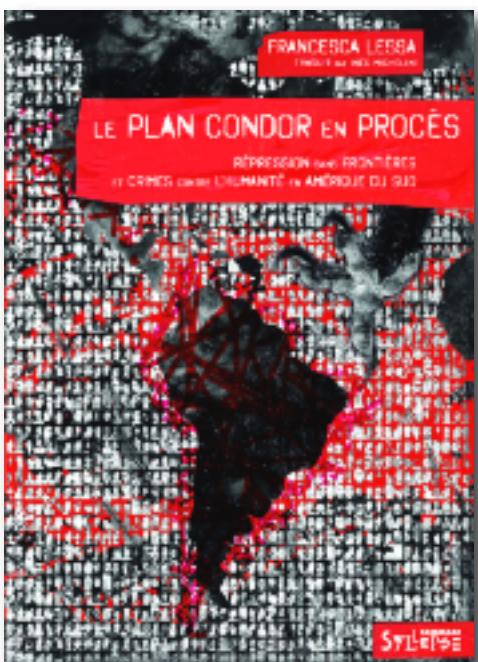
Photographie de type carte postale produite par le bureau de presse du Parti pour la victoire du peuple afin de dénoncer l'existence d'un lieu de détention clandestin situé à l'angle des rues Venancio Flores et Emilio Lamarca, à Buenos Aires. Ce lieu a été identifié comme le centre clandestin de détention, de torture et d'extermination du Plan Condor Automotores Orletti, aujourd'hui transformé en lieu de mémoire. Sur cette carte postale, on voit le local d'Automotores Orletti et une partie des constructions adjacentes.

cats des tortionnaires affirment qu'à cette époque, il était légal d'arrêter des personnes. C'est un débat qui a lieu au sein de la justice uruguayenne. Jusqu'aux derniers jugements, il est souligné qu'il y a eu une loi en 1972, un an avant la dissolution du Parlement, qui habilitait la justice militaire et les autorités militaires à arrêter des personnes, mais pas à les placer dans un centre clandestin pendant des jours. Ce n'est pas légal aujourd'hui, mais ce n'était pas légal non plus à l'époque. Même sous le couvert de cette loi, appelée Loi sur la sécurité de l'État², cela n'était pas admissible, et

encore moins de torturer la personne détenue. Mais, à l'époque, si la privation de liberté était illégale, elle a néanmoins touché des milliers d'hommes et de femmes. Je mentionne cette loi de 1972 pour souligner qu'aujourd'hui encore, en 2025, elle continue d'être utilisée par les défenseurs des génocidaires. Les États démocratiques doivent garantir les droits humains, pourtant cette loi approuvée par le parlement démocratique avant sa dissolution, a facilité l'ouverture à l'autoritarisme et au terrorisme d'État. Elle a permis ce qui s'est passé ensuite : à savoir la violation massive et systématique des droits humains. Pour preuve, aujourd'hui, les militaires Héctor Rombys³ et Arquímedes Maciel ont été condamnés à vingt-quatre ans de prison pour la mort de José Luis Batalla en 1972. Ils l'ont arrêté, kidnappé, torturé pendant quatre jours et tué. Les militaires ont perpétré ces crimes un an avant la dissolution du Parlement.

Les responsables viennent seulement d'être condamnés. C'est une information très importante, mais elle montre également à quel point ce processus judiciaire est long. En 1972, alors que certains parlementaires adoptaient la Loi sur la sécurité de l'État et confiaient aux militaires des fonctions de police et de justice, et que l'on pouvait prédire, comme beaucoup le faisaient, que la situation allait empirer pour la population, des actes de torture étaient commis dans les commissariats et les casernes. Zelmar Michelini⁴ le dénonçait souvent. Des années plus tard, il allait lui-même être victime du terrorisme d'État. Je me souviens toujours de ce que Zelmar Michelini a déclaré devant un tribunal chargé de juger les crimes contre l'humanité à Rome⁵, une instance très importante pour dénoncer l'autoritarisme en Amérique latine et la torture comme moyen de gouverner. Il ne s'agissait pas d'expressions isolées de la part de

ceux qui avaient dépassé les limites dans leur manière de traiter les prisonnier·es, mais d'une méthode politique utilisée par les autorités civiles, avant même la dissolution du Parlement. Le cas de Juan Batalla a été dénoncé par les sénateurs et députés de l'époque. Il existe des travaux d'historiens uruguayens, qui soulignent qu'il n'y a pas eu de coup d'État au sens historique du terme, c'est-à-dire un bouleversement soudain, mais plutôt une montée progressive de l'autoritarisme, ou une montée progressive de l'Uruguay vers l'autoritarisme. Sous prétexte de défendre la sécurité, nous allons limiter la liberté des personnes. Sous



⁴ Zelmar Raúl Michelini Guardi (né le 20 mai 1924 à Montevideo, mort en mai 1976 à Buenos Aires) était un journaliste et homme politique uruguayen, qui fut séquestré le 18 mai 1976 en Argentine. Il est le fondateur de la liste 99 («Pour le gouvernement du peuple»), un courant social-démocrate du Parti colorado qui finit par rejoindre la coalition de gauche du Front large, créée en 1971 et dont il devint l'un des principaux dirigeants. Michelini a été l'une des victimes de l'opération Condor, aux côtés de son collègue Héctor Gutiérrez Ruiz, également enlevé, et de deux ex-guerilleros Tupamaros, Rosario del Carmen Barredo et William Whitelaw. Ces quatre homicides font l'objet d'enquêtes en Uruguay, tandis que le général argentin Jorge Olivera Rovère a été condamné en octobre 2009 pour crimes contre l'humanité en raison de sa participation à plus d'une centaine de crimes, dont celui de l'assassinat des deux parlementaires uruguayens.

⁵ Tribunal de Rome : la première fois que la justice italienne a eu connaissance des crimes perpétrés par les dictatures d'Amérique du Sud remonte à 1982, lorsque Cristina Mihura, veuve de Bernardo Arnone, comparaissait devant le Tribunal pénal de Rome à la suite d'une plainte pour l'enlèvement et le meurtre de son mari (Procédure R.G. 122988/82/C). L'affaire n'a pas abouti. Dix-sept ans plus tard, l'histoire fut différente. En juin 1999, six femmes, épouses et parents de personnes disparues dans le cadre du Plan Condor – toutes citoyennes italiennes – se sont présentées devant le même tribunal et ont déposé une plainte pénale pour les crimes commis dans les années 1970 et 1980. L'affaire a été enregistrée sous la référence N° 8823/99/R c/ Pinochet Augosto, Operazione Condor. Il s'agissait d'une tentative de contourner le verrou de la, alors ferme, loi sur la prescription de l'action publique de l'État, qui empêchait d'enquêter sur les crimes commis pendant le terrorisme d'État. Et elles ont eu plus de chance.

Francesca Lessa, *Le plan Condor en procès. Répression sans frontières et crimes contre l'humanité en Amérique du Sud*, Syllepse, 2024. Voir aussi : Pablo Daniel Magee, *La plume du Condor*, Syllepse, 2025



[HUGO Capital]

Le dictateur argentin Videla
lors de son procès en 2013

prétexte d'assurer la tranquillité et la sécurité, nous allons réduire les libertés publiques. Ce que l'on obtient, comme nous l'enseigne l'histoire, c'est finalement que nous n'avons ni sécurité, ni liberté, ni garantie, ni droits. Les États démocratiques, comme l'Uruguay, en 2025, ne peuvent se permettre ce type de comportement qui implique

un relâchement des garanties accordées aux personnes. Le défi de la poursuite pénale, c'est aller en permanence vers le passé et vers l'avenir, pour comprendre la gravité des questions que nous soulevons. Dans les prochains mois, deux procès oraux, publics, dans des affaires que l'on peut qualifier d'emblématiques même si tous les crimes sont également aberrants. Mais, on peut les qualifier d'emblématiques, en raison de certaines circonstances. L'un d'entre eux est le meurtre du sénateur Zelmar Michelini et du député Héctor Gutiérrez Ruiz⁶. La dictature a assassiné deux législateurs, ce qui est grave. On qualifie souvent ces homicides de magnicides, c'est-à-dire de meurtres ou assassinats de personnes importantes sur le plan politique, comme l'étaient, sans aucun doute, Michelini et Gutiérrez Ruiz. Mais cette affaire inclut également, bien sûr, les meurtres de Rosario del Carmen Barredo⁷ et William Whitelaw qui ont été assassinés au même moment. Il s'agira également des disparitions et meurtres de plusieurs uruguayen·nes ainsi que de l'un des aspects les plus effroyables de ces crimes, l'enlèvement, le vol d'enfants : les trois enfants de Rosario Barredo, Gabriela Schroeder⁸, Victoria

⁶ Héctor Gutiérrez Ruiz (né le 21 février 1934 à Montevideo, mort en mai 1976 à Buenos Aires) était un homme politique uruguayen, membre du Parti national (Partido blanco). Enlevé le 18 mai 1976 en Argentine, son cadavre fut découvert trois jours plus tard dans une voiture, avec ceux du sénateur Zelmar Michelini et des militants Tupamaros Rosario Barredo et William Whitelaw, victimes de l'opération Condor.

⁷ Rosario del Carmen Barredo : Rosario (27 ans) était mariée à William Whitelaw, avec qui elle a eu les petits Victoria (16 mois) et Maximo (2 mois). Il y avait aussi Gabriela, 4 ans, issue de son premier mariage avec Gabriel Schroeder, tué lors d'une répression en 1972. Sa fille Gabriela est née en captivité, à l'hôpital militaire après le meurtre de son père. Toute la famille a été kidnappée le 13 mai 1976. Les corps de Rosario et William ont été retrouvés dans une voiture abandonnée sur une voie publique à Buenos Aires (voir note 4). Les tortionnaires ont tenté de s'approprier les enfants, mais la pression et la recherche de leurs proches, en particulier celle du grand-père paternel de Gabriela, Juan Pablo Schroeder, qui a lancé une campagne dans les médias nationaux et internationaux, ont permis que, 9 jours après le meurtre de leurs parents, le 29 mai 1976, les trois enfants soient rendus à leur famille.

⁸ Gabriela Schroeder : son père Gabriel Schroeder Orozco, militant du MLN Tupamaros a été assassiné le 14 avril 1972 à Montevideo. Dès le lendemain, Rosario sa maman enceinte d'elle, a été arrêtée. Gabriela est née en prison, dans la tristement célèbre prison centrale de la capitale uruguayenne. Elle a été détenue pendant plus de six mois et libérée avec sa mère, en décembre 1972. Ensuite, à Buenos Aires, toute la famille a été kidnappée le 13 mai 1976. Les enfants furent libérés et remis aux grands-parents neuf jours après le meurtre de leurs parents.

L'ASSASSINAT DE LAS MUCHACHAS DE ABRIL

À l'aube du 21 avril de 1974, un groupe de l'armée mitraille un petit appartement de Montevideo. À l'intérieur se trouvaient Laura Raggio et Silvia Reyes (enceinte de son premier enfant) âgées de 19 ans et Diana Maidanik, de 22 ans, étudiantes en psychologie et militantes du MLN Tupamaros. Les corps ont été retirés dans des sacs. Washington Barrios, le père du bébé que Reyes portait dans son ventre, était également militant du MLN-T. Il s'était enfui en Argentine, où il a été arrêté en 1974. Il est toujours porté disparu.

En février 2021, Rebollo, José Gavazzo et Eduardo Klastornick ont été poursuivis pour ces meurtres, mais les deux derniers sont décédés pendant la procédure judiciaire. En juin 2022, Rebollo a été condamné à une peine de prison pour trois homicides volontaires aggravés en tant que co-auteur, et en avril 2023, une cour d'appel a confirmé sa condamnation, qui s'est soldée par une peine prononcée le 22 de juillet 2025 : « *Il est considéré comme pleinement prouvé que l'accusé a non seulement donné l'ordre, mais qu'il a également participé à l'opération qui a causé la mort des jeunes victimes à la suite des coups de feu tirés contre elles* », indique le jugement.

En 2021, l'État uruguayen a été condamné par la Cour interaméricaine des droits de l'homme (CIDH) pour être « responsable» du « manque de diligence dans l'enquête » dans l'affaire des « filles d'avril », ainsi que dans la disparition forcée de deux hommes.

■ Nara Cladera

⁹ Macarena Gelman : sa mère María Claudia García Iruretagoyena a été kidnappée enceinte de 8 mois, avec son père Marcelo Gelman, à Buenos Aires, en 1976. Il et elle sont détenus dans le centre de détention clandestin et de torture Automotores Orletti. Dans des circonstances inconnues, María Claudia est transférée clandestinement à Montevideo et maintenue en captivité dans l'ancien siège du Service d'information de la défense (SID). Après la naissance de sa fille à l'hôpital militaire, elles sont retournées à l'ancien SID et, en décembre, ont été emmenées à l'endroit connu sous le nom de Base de Valparaíso. Le 14 janvier 1977, Macarena a été laissée à la porte de la maison du commissaire de police, Ángel Tauriño. Elle a été élevée comme une fille légitime par lui et sa femme. Après des années de recherches effectuées par ses grands-parents, l'identité de Macarena a été rétablie, à l'âge de 23 ans, en janvier 2000. Le corps de Marcelo Gelman a été retrouvé dans un tonneau lancé le 14 octobre 1976 par les troupes de l'armée dans les eaux du canal San Fernando et a été identifié en 1989. María Claudia García reste disparue.

¹⁰ Mariana Zaffaroni Islas : dans le cadre du Plan Condor, le 27 septembre 1976, le couple marié Jorge Zaffaroni et María Emilia Islas a été enlevé à son domicile de Buenos Aires, avec leur fille Mariana, âgée de 18 mois. Transférée au centre de détention et de torture clandestin Automotores Orletti, la jeune fille est restée quelques jours avec d'autres personnes kidnappées, puis a été saisie par un agent de renseignement lié au écrétariat d'état à l'information

(SIDE-Argentine) et son épouse, qui l'ont enregistrée comme leur propre fille sous le nom de Daniela Romina Furci. En 1985, après la recherche de parents, la fille a été localisée et lorsque des études génétiques ont été ordonnées par les tribunaux, la famille qui se l'était appropriée a déménagé au Paraguay. En 1992, la jeune fille a été relocalisée et, grâce à une analyse génétique ordonnée par le juge, son identité a été restaurée.

¹¹ Adalberto Waldemar Soba : ouvrier et militant de l'Organización Popular Revolucionaria - 33 Orientales, en Uruguay. Il a été séquestré à Buenos Aires, avec son camarade Alberto Mechoso. Les militaires séquestreront son épouse et leurs enfants âgés de 7, 6 et 2 ans. Toute la famille fut transférée au centre clandestin de détention et de torture Automotores Orletti. La famille de Soba est emmenée à l'aéroport et transférée illégalement à Montevideo avec l'épouse et les enfants de Mechoso. À leur arrivée, les familles d'Adalberto Soba et d'Alberto Mechoso sont transférées par des hommes et des voitures non identifiés vers un centre clandestin de détention et de torture connu sous le nom de la Casona de Punta Gorda. En octobre, l'épouse et ses trois enfants ont été libérés, mais « Plomito » reste disparu.

¹² Muchachas de Abril : voir encadré ci-dessus

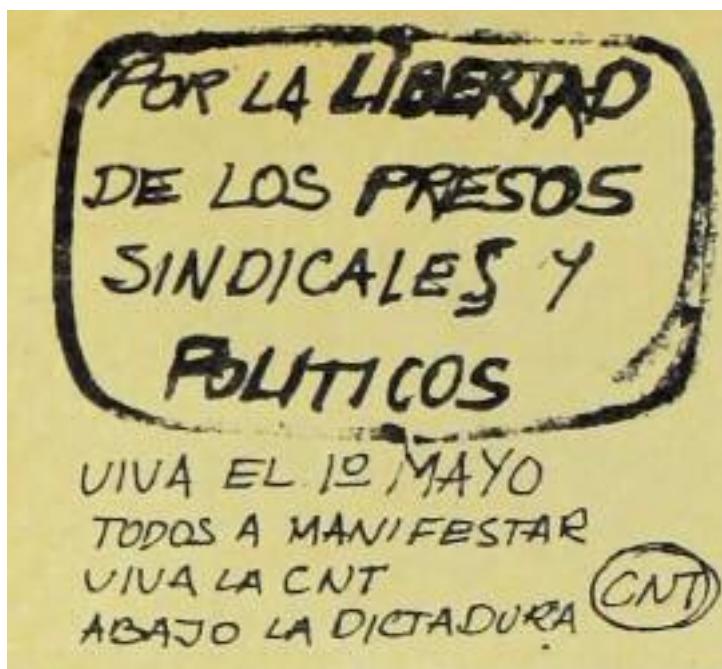
¹³ En mai 2025, l'Observatorio Luz Ibarburu comptabilisait 64 accusés de crimes contre l'humanité dans 80 dossiers et 49 condamnés : www.observatorioluzibarburu.org/documents/

Barredo et Máximo Barredo, le cas de Macarena Gelman⁹, celui de Mariana Zaffaroni¹⁰ et les enfants de Adalberto Waldemar¹¹ et Alberto Mechoso, et plusieurs autres victimes, encore une fois, d'enlèvement, de privation de liberté, de torture, en réalité soixante victimes.

Une autre condamnation importante est celle du militaire Juan Rebollo, reconnu coupable de l'assassinat en avril 1974 des Muchachas de Abril¹². Rebollo a mené une carrière militaire extraordinaire, il a été condamné par la justice uruguayenne pour homicide aggravé, bien des années après les faits. Il s'agit donc d'un procès important, qui fera l'objet d'une audience publique ; l'autre est l'affaire des tortures à San Javier, petite ville fondée en 1913 par 300 familles russes, membre de groupe religieux Nuevo Israel, fuyant la répression religieuse exercée par la Russie tsariste. Lors du procès sera étudié le calvaire vécu par le médecin Vladimir Orlík et d'autres habitant·es de la colonie russe de San Javier, entre 1980 et 1984, avec pour particularité que la persé-

cution a eu lieu précisément dans une colonie russe et sous la dictature de l'époque. Pour une raison quelconque, les forces de la terreur ont occupé San Javier et arrêté des dizaines d'habitant·es de cet endroit. Je souligne le rôle joué par l'Observatoire Luz Ibarburu¹³, dans les deux cas, qui consiste précisément à porter ces questions devant le parquet spécialisé dans les crimes contre l'humanité.

Dans tous ces procès pour crimes contre la dictature, il y a toujours eu un point de départ. Dans l'ancien régime procédural, il était courant que des groupes se présentent et portent plainte. Les groupes sont constitués de personnes individuelles. En fait, les plaintes collectives remontent à 1985. Les affaires se comptant par milliers, le procureur de la République les a qualifiées de crime contre l'humanité. La plainte de Gabriela Schroeder, déposée auprès du parquet, a donné le coup d'envoi de la procédure pour le cas de Michelini et Gutierrez Ruiz. Il est intéressant de raconter comment cette initiative a vu le jour. À la suite de cer-



Affichette pour le 1^{er} mai 1975 durant la dictature :
« Pour la libération
des prisonniers syndicaux
et politiques. Vive le 1^{er} mai.
Manifestons. Vive la CNT.
À bas la dictature »

taines avancées de l'enquête en Argentine sur les opérations du plan Condor entre l'Argentine et l'Uruguay, la justice argentine a localisé un centre de détention qui n'était plus Automotores Orleti¹⁴, dans un endroit proche de la rue Bacacay¹⁵. Grâce à certaines informations dont disposait la justice argentine, notamment la reconnaissance des lieux, il a été découvert qu'une grande maison de la rue Bacacay, à Buenos Aires, avait servi de centre de détention où Gabriela Schroeder avait été détenue. Selon la justice argentine, les législateurs uruguayens Michelini et Gutierrez Ruiz y auraient été détenus. Il y a donc là une avancée qui fait réfléchir Gabriela et lui fait ressentir le besoin que quelque chose bouge en Uruguay concernant son cas. Je l'appelle, je la convoque à l'Observatoire Luz Ibuaburu et nous analysons sa situation.

Nous constatons qu'il n'y a aucune procédure judiciaire concernant son enlèvement, celui de ses frères et sœurs. Ils ont été séquestrés dans un centre clandestin, aux mains de militaires et de paramilitaires argentins et de militaires et policiers uruguayens du Service d'information et de défense. Grâce à l'excellent travail de son grand-père Schroeder, ils ont pu être retrouvés. Ils auraient pu disparaître définitivement, mais ils ont été abandonnés devant la porte d'une clinique à Buenos Aires et ont retrouvé leur identité quelques jours plus tard. Tout ce que je viens de décrire, ajouté aux meurtres de ses parents, est un exemple clair de crime contre l'humanité qui relevait de la compétence du parquet chargé des crimes contre l'humanité. Après cette initiative que nous avons présentée au parquet spécialisé, la famille Gutierrez

Affiche du syndicat du métro de Buenos Aires, Asociación Gremial de Trabajadores del Subterráneo y Premetro (AGTSyP), membre de la CTA-T:
 «Avec les grands-mères de la place de Mai...
 45 ans d'amour et de lutte pour la vérité...»

**LXS METRODELEGADXS
ACOMPAÑAMOS A LAS
ABUELAS DE PLAZA DE MAYO**



#Abuelas45Años
#TeBuscoDesde
#LaBusquedaContinua

ANOS
LA BÚSQUEDA CONTINÚA

prensadelsubte
[Twitter](#) [Facebook](#) [Instagram](#) [Dailymotion](#) [YouTube](#)

SECRETARÍA DE DDHH
SECRETARIADO EJECUTIVO

suht
ESTA ES LA VOZ DEL SUBTE Y SUS TRABAJADORES

Ruiz et celle de Zelmar Michelini, s'y sont associées avec la volonté et le besoin, que l'État uruguayen, encore une fois, l'État démocratique uruguayen d'aujourd'hui, mette tout en œuvre pour enquêter sur ces événements effroyables qui ont inclus le meurtre de deux législateurs. C'est ainsi qu'est née l'affaire.

Lorsque ces plaintes sont déposées auprès du parquet spécialisé, celui-ci élabore une théorie de l'affaire, c'est le terme utilisé en droit procédural. Le parquet spécialisé considère qu'il ne s'agit pas d'affaires isolées, mais qu'elles sont fortement liées à d'autres dizaines d'opérations. Par « opérations », il faut comprendre des persécutions contre des Uruguayens et Uruguayennes qui se sont exilé·es en Argentine, entre 1974 et 1976. Le parquet parvient effectivement à établir des preuves, au stade actuel de

l'instruction, du lien entre ces persécutions et les exilé·es qui avaient appartenu ou appartenaient encore, selon les différents groupes, au MLN Tupamaros, aux groupes originaux qui ont donné naissance au Parti pour la victoire du peuple ou au Parti communiste. Il parvient également à démontrer comment, et cela me semble essentiel, les informations obtenues, toujours sous la torture bien sûr, auprès de certaines de ces personnes considérées comme des ennemis du régime, servaient à en persécuter d'autres. En d'autres termes, il y avait une toile d'araignée qui fonctionnait à partir du lien entre les informations, ce qui exigeait un service spécialisé dans ces informations, à savoir le Service d'information de la défense. Le SID est un corps hyper-spécialisé dans la persécution politique, qui obtenait des informations de l'OCOA, Organisme de coordination et d'opérations antisubversives, des services de renseignement de la police, d'autres archives encore. Tout ceci constituait des pièges mortels pour de nombreux et nombreuses exilé·es, qui pensaient trouver en Argentine un lieu où relancer leurs organisations et s'organiser pour faire face à la dictature. Comme je l'ai souligné dans ces affaires, ils et elles ont souvent rencontré la mort, la disparition, l'appropriation d'enfants, la torture, le transfert illégal d'Argentine vers l'Uruguay. Mais je reviens à la théorie de l'affaire : l'argument avancé par le ministère public est que le Service d'information et de défense avait nécessairement, avec l'OCOA, des responsabilités dans ces affaires.

Le défi, la circonstance pénible de cette situation, c'est que cela se produit longtemps après les faits, et que par conséquent, les accusations concernent moins de personnes. En effet, lorsque nous avons commencé cette affaire, l'accusation visait deux individus qui sont décédés entre-temps et qui ne seront jamais jugés pour ces affaires, comme José Gavazo¹⁵, comme Gilberto Vázquez¹⁷, et je pourrais citer d'autres cas. Il y a toutefois une accusation

¹⁴ Automotores Orletti était le nom donné à un centre clandestin de détention, de torture et d'extermination qui a fonctionné entre mai et novembre 1976, à Buenos Aires, en Argentine, pendant la dernière dictature civile-militaire. La propriété, située au 3519/21 de la rue Venancio Flores, à l'angle d'Emilio Larmarca, dans le quartier de Floresta, était la base opérationnelle des forces d'intervention du secrétariat d'État au renseignement (SIDE) et de la Surveillance de la police fédérale. Ce fut aussi le lieu d'une coordination de la répression illégale des militantes et militants dans le cadre du Plan Condor.

¹⁵ Le centre clandestin de détention et de torture fonctionnait comme base du groupe opérationnel Opérations tactiques (OT 18) et se trouvait dans la rue Bacacay.

¹⁶ José « Nino » Gavazzo (né le 2 octobre 1939 et mort le 26 juin 2021) est un colonel de l'armée uruguayenne, membre du SID (Service d'information de la défense). Chef de la branche uruguayenne de l'Opération Condor, il aurait notamment pris part à la disparition forcée de la belle-fille du poète Juan Gelman en 1976. Aux côtés des militaires Ricardo Arab, Luis Maurente, Gilberto Vázquez et du policier Ricardo Medina, il a été condamné en première instance, sous le gouvernement Vázquez, dans le cadre du procès sur le « second vol », qui désigne un transfert illégal vers le centre du SID en Uruguay, de personnes enlevées en Argentine et détenues au centre clandestin de détention du garage Orletti.

¹⁷ Gilberto Valentín Vázquez Bisio (Rivera, 20 août 1945 - Montevideo, 22 octobre 2021) était un colonel de l'armée uruguayenne. Pendant la dictature civile et militaire uruguayenne, il a travaillé au Service d'information de la défense (SID) et a également fait partie de l'Organisation de coordination des opérations antisubversives (OCOA). En 2009, il a été accusé de 28 homicides aggravés et condamné à vingt-cinq ans de prison. En octobre 2011, un tribunal l'a jugé pour le meurtre avec circonstances aggravantes de María Claudia Crivella Goyena et l'appropriation et l'usurpation d'identité de la petite Macarena Gelman. Il est décédé à l'hôpital militaire de Montevideo le 22 octobre 2021. communs en 1995, aux côtés de Gavazzo. En prison, il bénéficie de permissions de sortie même si condamné à perpétuité à la suite du procès du Plan Condor en Italie .

contre Arab¹⁸, contre Medina¹⁹ et contre Silveira Quesada²⁰. Il s'agit en tout état de cause d'une importante activité d'enquête, comme l'ont souligné les familles Gutiérrez Ruiz et Michelini, et nous voulons que l'État fasse ce qu'il doit faire. Dans ces affaires, le pouvoir judiciaire avait condamné Juan María Bordaberry²¹ et Juan Carlos Blanco Estrade²² en tant qu'auteurs indirects, ceux qui sont les plus éloignés du contact avec les victimes, en tant qu'auteurs de bureau. On dit souvent que c'est tout aussi important lorsqu'il s'agit de crimes commis par l'État. Il y a des criminels qui sont derrière un bureau. Ils peuvent se trouver dans le palais gouvernemental, au Parlement, au ministère des Affaires étrangères, en fait, ils étaient là et ils agissaient.

Il y en a d'autres qui faisaient partie du Service d'information et de défense, qui ne se sont jamais rendus à Buenos Aires, et qui se retranchent aujourd'hui derrière cet argument. «Je ne suis jamais allé à Buenos Aires à cette époque»... Pas besoin. Ils organisaient tout pour que les personnes persécutées à Buenos Aires tombent dans le piège et soient arrêtées. Et d'autres qui, effectivement, se rendaient à Buenos Aires, comme cela a été prouvé dans plusieurs affaires, par exemple dans le cas de José Ricardo Arab. Il s'agit d'une des affaires qui va être jugée, lors d'un procès oral et public, avec la réserve que le caractère public dépendra de l'accord entre l'Association de la presse uruguayenne et le pouvoir judiciaire. L'État a le devoir de divulguer correctement, on peut divulguer bien ou mal, mais il faut divulguer correctement ces procès afin de garantir, comme je le disais, que ces faits ne se reproduisent plus.

L'une des garanties n'est pas seulement juridique, légale, judiciaire, elle est idéologique, pédagogique, culturelle, elle relève de la sensibilité. Nous avons de très nombreux cas où l'on souligne que le fait de voir des témoignages, dans un procès, comme cela s'est produit en Argentine avec le procès des juntes²³, implique une sensibilité

qui n'apparaît peut-être pas aussi facilement si l'on se met à lire ces mêmes faits. Je suis sûr que percevoir ce qu'a vécu le ou la survivant? de l'horreur, l'écouter, le voir, ressentir son émotion lorsqu'il ou elle en parle, n'est pas la même chose que le lire. Il est donc du devoir de l'État, du devoir du pouvoir judiciaire, c'est un devoir du Parlement, de diffuser – les moyens technologiques existent bien sûr – correctement ces faits. Un procès réel et public aura donc lieu prochainement, au cours duquel les gens entendront les survivant·es, entendent les experts historiens, car dans cette affaire, nous en sommes maintenant à l'étape de la discussion des preuves présentées par le ministère public. De l'autre côté, les défenseurs des tortionnaires disent: «Ce n'est pas un procès historique, n'amenez pas d'historiens.» C'est ce qu'a avancé notre adversaire mais l'argumentation du ministère public, avec laquelle nous sommes bien sûr d'accord, souligne qu'il

¹⁸ José Ricardo Arab faisait partie de l'équipe de tortionnaires du Service d'information et de défense (SID) et de l'Organe de Coordination des opérations antisubversives (OCOA). En 1976, il a participé à des opérations répressives dans le cadre du Plan Condor, agissant à Buenos Aires dans la persécution, l'enlèvement et la disparition de citoyen·nes uruguayen·nes. En 1978, il a été démis de ses fonctions et dégradé, ce qui l'a conduit à se consacrer à une entreprise de transport en tant que propriétaire de camions de fret. Parmi d'autres crimes contre l'humanité, il est accusé d'avoir été responsable du transfert de la jeune Argentine María Claudia García Iruretagoyena de Gelman, de l'ancienne base du SID à la base de Valparaíso, pour l'assassiner. Sa participation à l'assassinat des législateurs Zelmar Michelini, Héctor Gutiérrez Ruiz et du couple composé de Rosario Barredo et William Whitelaw est également en cours d'investigation. Arab est décédé à l'Hôpital britannique le 1^{er} septembre 2025.

¹⁹ Ricardo José Medina Blanco est l'un des principaux accusés d'avoir exécuté l'assassinat et la disparition de María Claudia García de Gelmán. Il était initialement policier de la garde des Granaderos et a intégré l'opération de renseignement sous la dictature. En plus d'être condamné en Uruguay et à l'étranger pour sa participation à des crimes contre l'humanité, il a été poursuivi pour des délits communs en 1995, aux côtés de Gavazzo. En prison, il bénéficia de permissions de sortie même s'il est condamné à perpétuité à la suite du procès du Plan Condor en Italie.

²⁰ Silveira Quesada a été condamné, le 19 septembre 2025, à dix-huit ans de prison pour séquestration, torture et assassinat de Pedro Lerena. Il avait déjà été jugé dans le cadre du procès du Plan Condor à Rome et condamné à la prison à perpétuité.

²¹ Juan María Bordaberry: président de l'Uruguay, en fonction entre le 1^{er} mars 1972 et le 27 juin 1973. Après le coup d'État du 27 juin, il demeure chef d'État, devenant le premier dictateur du pays jusqu'au 12 juin 1976, date à laquelle l'armée le remplace par Alberto Demicheli. Affilié au Parti Colorado aux tendances libérales, il est condamné pour crimes contre l'humanité et « attentat contre la Constitution », en raison du coup d'État, en février 2010.

est impossible de comprendre ce qui s'est passé en Argentine de 1974 à 1976 sans le contexte historique. Le contexte historique explique ce qu'était la doctrine de la « citoyenneté nationale » qui servait d'argument pour affronter « l'ennemi intérieur ». Parce que nos forces armées n'ont jamais affronté d'adversaires extérieurs. Il s'agissait d'une politique interne de persécution de ceux et celles qui étaient considérés comme des ennemis du régime. Il est impossible de comprendre l'ampleur du crime qui est dénoncé, qui est imputé, si nous ne décrivons pas cet appareil bureaucratique que je viens de mentionner, le Service d'information et de défense, ou l'OCAO, Organisme de coordination et d'opérations antisubversives.

Dans cette affaire, le juge Emilio Baccelli, qui est le juge dit « de garanties », a rejeté ces arguments et a admis que lors du procès, qui est encore en cours de préparation, la voix de ceux qui ont étudié les docu-

ments historiques sera entendue. Il en ira de même pour les médecins légistes, qui décrivent ce qui arrive au corps et au psychisme d'une personne qui est tourmentée, qui est torturée. De l'autre côté, nos adversaires nient, mais cela ne peut être prouvé que par une expertise médicale sur chacune des victimes, ce qui a également été rejeté par la justice uruguayenne dans de nombreux cas. L'approche générique consistant à décrire le *plantón*, le *submarino*, la *colgada*²⁴ et à demander l'avis de la chaire de médecine légale de la faculté de médecine de l'Université de la République est un élément valable qui illustre le fait qu'un juge qui ne connaît pas la médecine peut se faire une idée adéquate de l'ampleur des dommages causés au corps et au psychisme d'une personne détenue.

Face à la défense des avocats des militaires, il existe un risque de porter atteinte au droit des victimes à une protection judiciaire effective si aucune enquête n'est menée. Car de l'autre côté, les avocats des génocidaires affirment que ces faits sont déjà prescrits, qu'il y a eu un jugement définitif, qu'il y a eu un procès en Argentine, qu'il y a eu un autre procès à Rome, qu'il y a tellement de procès, qu'il ne faut pas en faire d'autres ici. Il existe un risque de porter atteinte au droit des victimes à une protection juridictionnelle effective. Je vais souligner cela. Que signifie « protection judiciaire » ? Que les tribunaux défendent la victime d'un crime : « Je sors d'ici, je suis victime d'un vol, je veux qu'un juge m'écoute et défende mon point de vue en tenant le voleur pour responsable », par exemple. C'est cela, la protection judiciaire. Et pour qu'elle soit efficace, la victime doit non seulement être soutenue par un tribunal, mais ce soutien doit avoir deux volets. D'une part, tenir les auteurs du préjudice pour responsables et, d'autre part, découvrir la vérité. En d'autres termes, la victime a droit à la justice et a droit à la vérité. Le juge Baccelli dit qu'il y a effectivement eu d'autres enquêtes, mais pas sur cette affaire précise. Or s'il n'en-

22 Juan Carlos Blanco Estrade : ministre des Affaires étrangères du gouvernement de Juan María Bordaberry et de la dictature civico-militaire. À l'âge de 87 ans, il purgeait une peine de prison avec le bénéfice de la détention à domicile. Il avait été condamné pour avoir commis plusieurs crimes contre l'humanité. En 2002, il a été condamné pour la première fois dans l'affaire de l'enseignante et militante anarchiste Elena Quinteros, qui a été arrêtée et disparue. Plus tard, il a été reconnu coupable d'être lié aux assassinats des dirigeants politiques Héctor Gutiérrez Ruiz, Zelmar Michelini, Rosario Barredo et William Whitelaw. La condamnation pour cette affaire a été confirmée en appel, le 1^{er} juin 2007. La dernière condamnation est tombée le 17 janvier 2017, lorsqu'un tribunal italien l'a reconnu coupable d'avoir commis des assassinats de plusieurs citoyens italiens dans le cadre du Plan Condor. Il a été condamné à la prison à perpétuité.

23 Le procès de la junte argentine (*Juicio a las Juntas*) s'est ouvert le 22 avril 1985 et le verdict a été rendu le 9 décembre 1985. Il s'agit du procès des principaux organisateurs de la dictature militaire en Argentine (1976-1983) ayant participé activement à l'Opération Condor et à la guerre sale. Le 9 décembre 1985, le général Jorge Rafael Videla et l'amiral Emilio Eduardo Massera ont été condamnés à perpétuité, le général Roberto Eduardo Viola à dix-sept ans de prison, l'amiral Armando Lambruschini à huit ans de prison et le général Orlando Agosti à quatre ans et demi de prison. Omar Graffigna, Leopoldo Galtieri, Jorge Isaac Anaya et Basilio Lami Dodo furent acquittés. De 1989 à 1990, le président Carlos Menem par donna les personnalités condamnées.

24 *Plantón*, *submarino*, *colgada* : diverses formes de torture. Pendant la période du terrorisme d'état en Uruguay, la torture a été appliquée à grande échelle et de manière systématique. Les méthodes les plus couramment utilisées étaient la mise d'un sac sur la tête, la privation d'eau, de nourriture et de repos, l'exposition au froid, les coups, le *plantón*, la suspension du corps, le sous-marin, les décharges électriques et les agressions sexuelles...

quête pas sur ce cas précis, il porte atteinte au droit des victimes à la vérité, à découvrir la vérité, à entendre à nouveau l'historien, le médecin légiste, les survivants et survivantes.

Il s'agit d'une affaire extrêmement importante car dans les deux cas, le crime a été commis dans le cadre de l'appareil étatique, bureaucratique et terroriste. Et dans les deux cas, on retrouve également un élément récurrent dans les crimes commis par l'État terroriste uruguayen, à savoir l'activité des services de renseignement militaires consistant à diffuser une propagande visant à garantir l'impunité et à détourner l'attention. Dans le cas des assassinats de Michelini et Gutiérrez Ruiz, Rosario Barredo et William Whitelaw, des tracts apocryphes, faux, ont été déposés sur leurs cadavres afin de détourner l'attention d'une éventuelle enquête. Mais pas seulement pour cela. À l'époque, les enquêtes en Argentine et en Uruguay n'allait mener nulle part, car le crime était commis par le pouvoir lui-même. Ils faisaient cela pour faire passer le message d'une activité guérillera agressive qui justifiait l'autoritarisme en vigueur dans les pays. En Argentine, un coup d'État venait d'avoir lieu; en Uruguay, il avait déjà eu lieu. En d'autres termes, les dictatures s'appuyaient toujours sur de fausses informations organisées par les tortionnaires eux-mêmes, par les criminels eux-mêmes, dans le cadre de ce qu'on appelle généralement des opérations de renseignement.

Dans la petite ville de San Javier, l'opération de renseignement et la propagande mensongère, ont fait passer ces personnes, dont beaucoup étaient des paysans, pour des militants politiques. Certains avaient effectivement une activité politique, mais très limitée, ou l'avaient eue avant le coup d'État. Ils n'étaient pas des cadres politiques, ni des cadres du Parti communiste, mais ils ont tous été présentés comme des agents du KGB, en raison de l'origine russe de la population. Cela semblait plausible aux yeux d'une opinion publique mal infor-

mée. Certains épisodes consignés dans des documents – en fait, ils figuraient dans des documents officiels de l'époque – peuvent prêter à rire et pourraient être comiques s'ils n'étaient pas tragiques; par exemple, la supposée apparition d'un sous-marin russe devant San Javier. Des absurdités de cette nature, mais qui ont une dimension tragique car dans les années 80, et aussi avant 1980, mais surtout en 1980 et en 1984, ils ont utilisé ces opérations, probablement parce qu'ils avaient essayé une défaite lors du référendum de 1980²⁵.

Indépendamment des raisons pour lesquelles et comment ils ont été sélectionnés, c'est une question qui, espérons-le, sera élucidée lors du procès oral et public qui se tiendra à Fray Bentos et non à Montevideo. Car nous essayons également de permettre à la société uruguayenne d'accéder à la connaissance de ce qui s'est réellement passé. María Zabalkin²⁶, une héroïne civile qui a déjà été en contact direct avec neuf accusés qui ont torturé son mari Vladimir Roslick, insiste depuis 1984, sur la vérité et la justice, sera présente. Dans cette affaire, nous avons rencontré, en 2018, Vale Roslick, qui n'a jamais connu son père, qui n'a jamais pu vivre la relation fils-père. Après l'analyse de l'affaire, nous avons constaté qu'il n'y avait eu aucune enquête judiciaire concernant ce crime présentant des caractéristiques de génocide. En effet, s'il y a une persécution pour des raisons nationales ou raciales, comme c'est le cas à Gaza avec le peuple palestinien, alors cela s'appelle un génocide, ou un crime contre l'humanité

²⁵ Référendum de 1980: le plébiscite du 30 novembre 1980 a été organisé par la dictature uruguayenne afin de faire approuver une réforme constitutionnelle visant à légitimer le régime. Presque 57 % de la population vota contre, ce qui initia le processus d'ouverture politique, conduisant à la chute de la dictature en 1985.

²⁶ María Cristina Zavalkin a 71 ans dont 40 en lutte pour que justice soit faite sur l'assassinat de son époux.

présentant des caractéristiques de génocide, comme le dit souvent la justice argentine dans certains cas.

Les caractéristiques politiques tant à Buenos Aires, en Argentine, qu'à San Javier, en Uruguay, sont évidentes : tout était organisé, les informations provenant des services de police étaient transmises aux services de renseignement militaires ; puis, les informations traitées à Montevideo aboutissent à la persécution des habitant·es de San Javier. Tout cela se concluait par le traitement inhumain, cruel et dégradant, les graves violations des droits humains qui caractérisaient ce qui se passait dans la caserne de Fraybentos. Je me souviens du témoignage d'un des survivants de la torture qui va témoigner de nouveau – certains ont déjà témoigné lors d'une audience anticipée et d'autres non – qui disait qu'il était impossible qu'à Fraybentos, on n'entende pas les cris des hommes et des femmes torturé·es. Comme c'est une petite ville, la victime et l'agresseur qui se trouvaient dans la salle de torture s'étaient côtoyés dans leur vie antérieure... Ils jouaient ensemble au football, ils avaient été élève et maîtresse... Dans le cadre du procès qui se tiendra à Fraybentos, une décision dite *auto de apertura a juicio* (ordonnance d'ouverture du procès) a déjà été rendue fin juillet. Elle permettra d'analyser ce que signifie exactement la torture en tant qu'atteinte à la dignité humaine. Et je souligne une fois de plus, car cela m'a beaucoup marqué, que les expertises réalisées par la chaire de médecine légale de la faculté de médecine décrivent avec beaucoup de précision ce qu'on appelle la torture par privation, qui consiste à interdire au détenu de s'asseoir, de s'allonger, de boire, de se laver, de dormir. Il est également frappant de constater que cela apparaissait comme une première étape de la torture. La torture n'est pas une question désordonnée, mais organisée, méthodique, qui commence par la torture par privation, qui entraîne des conséquences néfastes, terribles. Selon l'expertise médicale, toute

torture de cette nature est potentiellement mortelle. Ce sera l'un des thèmes qui devront être abordés et développés prochainement au tribunal de Fraybentos. Ces procès sont lourds, mais ils sont nécessaires pour comprendre, pour expliquer pourquoi le terrorisme d'État existe et à qui profite l'autoritarisme aujourd'hui, partout dans le monde. Les procès oraux ont cette force : ils rendent visibles les récits, les visages, les douleurs. Ils permettent à la société de se confronter à son passé. Mais cela ne suffit pas. Il faut des politiques publiques de mémoire, des programmes éducatifs, des lieux de commémoration. Et surtout, il faut que la justice fonctionne. Que les responsables soient jugés, que les victimes soient reconnues, que les familles obtiennent des réponses. Ce n'est pas une question du passé. C'est une question du présent et de l'avenir. Une démocratie qui ne regarde pas son passé est une démocratie fragile.

La mémoire est un droit, et l'État doit garantir son accès afin de juguler les tentatives de négationnisme nourries par l'impunité. Pour parvenir à des condamnations fermes dans le cadre de procédures de violation des droits humains, la mobilisation sociale est cruciale. Elle porte haut et fort la consigne de « mémoire, vérité et justice » et elle est la seule à pouvoir construire un rapport de force solide qui oblige l'État uruguayen à respecter ses engagements démocratiques. Nous continuerons à nous battre, à témoigner, à exiger. Parce que la mémoire est un droit, et la justice une nécessité.

■ Pablo Chargoña

LE PLAN CONDOR

Des années 1950 aux années 1980

À partir du milieu des années 1950, la violence politique inspirée par la « guerre froide mondiale » a plongé presque toute l'Amérique du Sud dans le chaos, avec des coups d'État au Paraguay (1954), au Brésil (1964), en Argentine (1966, 1976), en Uruguay (1973), au Chili (1973), ainsi qu'en Bolivie (1971, 1980). Ces régimes ont systématiquement réprimé toute forme d'opposition politique et sociale, commettant des crimes tels que la torture, les exécutions, les viols, les disparitions et l'appropriation illégale d'enfants. Au milieu des années 1970, la répression a pris une dimension supplémentaire – et encore plus sinistre – avec la création officielle d'un réseau transnational de terreur.

Le Plan ou Opération Condor était un réseau secret de renseignement et de coordination répressive mis en place par les dictatures d'Argentine, de Bolivie, du Brésil, du Chili, du Paraguay et de l'Uruguay au milieu des années 1970 afin d'enlever, de torturer et d'assassiner leurs opposant·es politiques dans toute l'Amérique du Sud, transformant ainsi cette région en une zone de terreur et d'impunité sans frontières (voir la carte des pays du Condor). Le Plan Condor trouve son origine dans des coopérations informelles et bilatérales entre les forces armées et les forces de sécurité de l'Argentine, du Paraguay, du Chili et de l'Uruguay depuis au moins 1972. Sa création a ensuite été officialisée lors d'une réunion à Santiago du Chili, entre le 25 novembre et le 1^{er} décembre 1975, organisée par la Direction nationale du renseignement (DINA), à laquelle ont participé 50 officiers de tous les pays, rencontre présidée par le général Pinochet lui-même. Par la suite, en 1976, le Brésil a officiellement rejoint le Condor; en 1978, le Pérou et l'Équateur l'ont également rejoint. Des documents déclassifiés des États-Unis ont permis d'identifier trois phases du Condor: 1 - coordination étroite et échange de renseignements et d'informations ; 2 - opérations conjointes en Amérique du Sud ; 3 - assassinats sélectifs en dehors du sous-continent.

La coordination répressive a complètement ignoré tous les principes du droit international des réfugié·es et la longue tradition de protection des exilé·es que connaissait la région. Les exilé·es, pensant avoir trouvé refuge hors de leur pays d'origine, ont été victimes de « pièges mortels » à l'étranger. Entre 1975 et 1981, le Plan Condor a été responsable de la disparition, de la torture et du meurtre de centaines de réfugié·es, de militant·es d'organisations syndicales, de groupes politiques, etc. Selon un rapport sur le sujet, compilé par l'UNESCO en 2016, on estime à environ 377 le nombre de victimes de la coordination répressive entre 1974 et 1981, dont 177 Uruguayan·nes, 72 Argentin·nes, 64 Chilien·nes et 25 Paraguayan·nes. Il est fort probable que le nombre total de victimes du Condor dépasse en réalité les 500. Les victimes comprenaient des hommes et femmes politiques de renom, des guérilleros et guérilleras, des militant·es politiques et des réfugié·es sous le mandat du Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés. Les opérations impliquaient toujours au moins des agents du pays concerné (généralement le pays d'origine de la victime) et du pays dans lequel se trouvait la personne.

Un important théâtre des crimes était la ville de Buenos Aires, en raison du grand nombre d'exilé·es politiques qui s'y étaient installé·es depuis les années 1960. Le centre clandestin de détention connu sous le nom d'Automotores Orletti, situé dans le quartier de Floresta de cette capitale, était l'un des lieux clés où opéraient des agents argentins, chiliens et uruguayens qui menaient des opérations dans le cadre du Plan Condor. Ce centre a fonctionné entre le 11 mai et le 3 novembre 1976. On estime qu'environ 300 personnes y ont été détenues illégalement : la plupart étaient des étranger·es (d'Uruguay, du Chili, de Cuba), dont beaucoup ont ensuite été transféré·es dans leur pays natal. Il y eut d'autres sites clandestins de détention liés aux opérations Condor : le Pozo de Banfield et le Pozo de Quilmes dans la province de Buenos Aires en Argentine ; villa Grimaldi et Cuatro Álamos, à Santiago du Chili ; en Uruguay, la Casona de Punta Gorda, le 300 Carlos et le bâtiment où fonctionnait le Service d'information et de défense (SID) à Montevideo ; le Département des investigations de la police d'Asunción au Paraguay.

La judiciarisation du Plan Condor

À partir du recensement effectué sur les enquêtes judiciaires relatives au Plan Condor, nous avons pu identifier un total de 23 affaires – à différents stades de la procédure pénale – couvrant les crimes commis par la coordination répressive régionale.

Sur les 23 affaires, 13 ont eu lieu en Uruguay, 4 au Chili et 6 en Argentine ; 11 affaires sont déjà closes (l'une d'entre elles a été classée sans suite en raison du décès du seul accusé), trois sont en cours de jugement et 9 font l'objet d'une enquête. À ce jour, 43 personnes ont été condamnées dans ces affaires, tandis que 77 autres sont actuellement jugées. En ce qui concerne les victimes, les cas de 247 d'entre elles ont été jugés par les tribunaux de la région, tandis que la grande majorité d'entre elles font encore l'objet d'une enquête judiciaire ou d'un procès en cours, soit 440 victimes au total. Dans un jugement historique, le 27 mai 2016, le tribunal pénal fédéral n° 1 de la capitale fédérale argentine a rendu son verdict dans l'affaire Plan Condor, condamnant 15 des 17 accusés et reconnaissant le Plan Condor comme une association illicite transnationale, crime pour lequel des peines ont également été prononcées.

Une partie de l'affaire Condor fait toujours l'objet d'une enquête en Argentine, menée par le tribunal pénal et correctionnel fédéral n° 7 et le parquet pénal et correctionnel fédéral n° 10 de la capitale fédérale. Actuellement, 193 autres personnes sont mises en examen pour leur responsabilité dans les affaires concernant 382 victimes (348 faisant l'objet d'une première enquête et 34 dont l'affaire faisait également partie du procès récemment clos). Le nombre total de victimes de l'opération Condor dont les affaires ont été jugées en Argentine s'élève à 457. L'ensemble des affaires concerne des victimes originaires d'Argentine, de Bolivie, du Chili, du Paraguay, du Pérou et d'Uruguay, ainsi que des citoyens brésiliens, allemands et espagnols. Nous n'avons trouvé aucune affaire en cours en Bolivie et au Brésil, tandis que les informations sur la situation au Paraguay sont confuses, mais nous tenterons de clarifier ces données.

■ Nara Cladera²⁷

27 Source : Francesca Lessa, *Analisis de políticas y líneas de acción sugeridas. Justicia más allá de las fronteras. Los crímenes transnacionales de Plan Cóndor*, Latin American Centre, Universidad de Oxford.